

***Présentation du mémoire du Regroupement des aidants naturels du Québec en Commission parlementaire :  
L'assurance autonomie doit tenir compte des besoins des proches aidants***

**Montréal, le 12 novembre 2013** – Le Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ) salue avec optimisme le Livre blanc sur l'assurance autonomie déposé par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr Réjean Hébert, étant donné que le statu quo en soutien à domicile n'est pas une solution viable. Par ailleurs, le RANQ a de nombreuses inquiétudes. Les réformes antérieures ont **toutes** résulté dans une diminution de l'accessibilité, de l'intensité et de la qualité des services de soutien à domicile. On assiste également à une bureaucratisation et à une déshumanisation des soins. Depuis 10 ans, le nombre de cadres a augmenté de 30% pendant qu'on réduisait le temps que les professionnels passent à domicile.

Les proches aidants ne font pas partie de la liste des personnes pouvant se qualifier pour l'assurance autonomie. Pourtant leurs besoins sont grands et pourraient être évalués avec un outil adapté comme ceux de la personne à qui ils viennent en aide. Pour l'instant, ils sont des auxiliaires à rabais du système de santé et non des partenaires autonomes et libres.

Le Livre blanc veut tarifier les services d'aide à la vie quotidienne tels les bains, alors que ceux-ci sont actuellement gratuits. On veut aussi transférer ces services à des organisations privées qui n'ont pas les moyens d'offrir une rémunération garante de la stabilité du personnel ni les moyens de donner une formation au personnel pour s'assurer de leur savoir-faire et de leur savoir-être. Ces deux aspects décourageront les personnes vulnérables à demander des services. Les organismes communautaires ont des pratiques diverses et une capacité d'innovation. Ils sont prêts à collaborer librement à l'assurance autonomie dans le respect de leur mission.

Par ailleurs, le RANQ est inquiet de la volonté du ministre de fermer des lits en CHSLD alors que la lourdeur des cas des personnes actuellement hébergées est de plus en plus grande. Dans les pays scandinaves qui ont de meilleurs services de soutien à domicile, le taux d'hébergement institutionnel est quand même passablement plus élevé qu'ici. Alors ce n'est pas l'un ou l'autre mais l'un **et** l'autre.

Pour ce qui est du financement de l'assurance autonomie, le RANQ croit qu'un impôt sur le revenu plus progressif et une augmentation de la contribution des employeurs au Fond des services de santé, s'imposent. Il souhaite aussi que les sommes prévues au maintien à domicile ne puissent être utilisées à d'autres fins.

Les proches aidants sont ces personnes, majoritairement des femmes, qui offrent, sans rémunération, du soutien à une personne de leur entourage atteinte d'une incapacité. Les proches aidants forment la structure portante du réseau de la santé, car ils assument plus de 80 % du soutien à domicile. Il s'agit d'une contribution vitale pour les personnes malades ou en perte d'autonomie qui souhaitent vivre chez elles.

Actuellement, au Québec, on peut dire que 1 personne sur 7 est un proche aidant (Conseil des Aînés, 2008). Chez les femmes de 45 à 65 ans, c'est une femme sur 3 qui est proche aidante! (Institut de la Statistique du Québec, 2013). L'épuisement, l'isolement et l'appauvrissement menacent ces femmes et ces hommes qui s'investissent au quotidien auprès d'un être cher fragilisé. Le Québec occupe l'avant-dernière place devant l'Île-du-Prince-Édouard, parmi les provinces canadiennes, au chapitre de l'investissement en soutien à domicile.

Plusieurs proches aidants sont des travailleurs et le RANQ souhaite que le congé pour responsabilités familiales puisse être fractionné en demi-journées sans avoir à obtenir le consentement de l'employeur.

Pour Carlos M. Hernandez, président du RANQ, « nous croyons que seule une approche basée sur l'inclusion et la

participation sociale des personnes en perte d'autonomie ou à la recherche de celle-ci, vivant avec des limitations ou des incapacités ainsi que de leurs proches permettrait au projet d'assurance autonomie de rencontrer ses promesses.» Et pour y arriver, le mouvement autonome des proches aidants souhaite être consulté et écouté pour toute réforme en santé et services sociaux.

- 30-

Source : Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ)

Contact : Mario Tardif, cellulaire : 438-838-7549, courriel : [coordination@ranq.qc.ca](mailto:coordination@ranq.qc.ca)